



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 28 février 2017

Préavis N° 1/2017 concernant l'assainissement
de la partie supérieure du chemin de Saugy,
étape 3.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du
27 février 2017 présidée par Madame Gabrielle Pasche, Présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 1/2017,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité moins 1 abstention, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant de CHF 1'074'600.-
et à signer tous les documents nécessaires ;
- Encaisser les subventions de l'ECA et des améliorations foncières ;
- Financer la dépense par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la municipalité à amortir cette dépense selon point 5 du préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 27 février 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Gabrielle Pasche



La secrétaire


Séverine Rotondo